

Fauchée, Bassins risque la mise sous tutelle

Finances Si la Commune ne paie pas ses dettes, elle en subira les conséquences. Le syndic reste serein.



Bassins a investi dans de nouveaux équipements, comme ici la salle polyvalente, réalisée avec le bois de la commune.

Image: Florian Cella

Par Madeleine Schürch

Mis à jour à 08h09

Près de 1,5 million de francs, c'est le montant des arriérés que Bassins doit à l'Etat, soit des acomptes de facture sociale et de péréquation qui n'ont pas été honorés en 2015 et 2016. La Commune connaît de sérieuses difficultés de trésorerie depuis une année, les comptes 2015 affichant à nouveau un déficit de près de 363 000 francs, relève le journal *La Côte*.

Mardi, la préfète Chantal Turin était présente à la séance du Conseil communal, non pour sermonner la Municipalité, mais pour remettre les pendules à l'heure dans cette commune minée par des rancœurs envers le syndic qui se sont exprimées durant les dernières élections communales à travers un Groupement de citoyens. «Je me suis adressée au Conseil, pour jouer la transparence et éviter les bruits de couloir, car cette situation difficile vient d'un ensemble, pas d'une ou deux personnes. Pour la régler, il faudra que tous tirent à la même corde», explique la préfète, pour qui la mise sous tutelle n'est pas exclue s'il n'y a pas de solution.

Articles en relation

Bassins a dû voter trois fois pour élire son Conseil

Bassins Il a fallu un vote, dimanche dernier, pour désigner les viennent-ensuite. Aucune élection tacite n'avait pu être négociée **Plus...**

Par Gilles Biéler 18.04.2016

Le groupement rebelle bouté hors du Conseil

Bassins Sur 22 candidats du Groupement citoyen de Bassins, seuls 5 sont élus au Conseil dès le premier tour. Le controversé Didier Lohri est réélu à l'exécutif. **Plus...**

Par Gilles Biéler 29.02.2016

Taxes et impôts à la hausse

Et de rappeler que les discussions avec le Canton durent depuis des mois, les investissements étant gelés. D'ici à la fin juillet, la Commune devra établir des comptes 2016 et un budget 2017 prévisionnels ainsi qu'un plan de paiement des acomptes. Il devra revoir à la hausse les taxes, celles de l'eau et des déchets ayant été votées lors de ce dernier Conseil. Il faudra également prévoir une hausse des impôts pour 2017, le taux actuel étant à 71%, et échelonner les amortissements en cours.

«Notre plafond d'endettement de 16 millions de francs n'a pas été dépassé, mais le problème, c'est que les impôts ne rentrent pas et que nous ne pouvons pas payer les acomptes, que j'estime trop élevés, explique le syndic Didier Lohri, qui a demandé sans succès des aménagements au Canton. J'attends les chiffres de la péréquation, qui montreront qu'on sera au moins 30% en dessous de ce que nous réclame l'Etat.» Le syndic, qui a déjà licencié du personnel communal, croit fermement que tout s'arrangera, notamment s'il n'y a pas d'opposition, le 11 juillet prochain, à virer en zone agricole la parcelle du Grand Chaney, pour la Commune de Chésereux, ce qui rapportera 800 000 francs. (24 heures)

(Créé: 24.06.2016, 08h09)